



**Faire de la Normandie
un territoire pilote
de la low-tech**

Synthèse de l'étude



..... CONTEXTE & ENJEUX

Crises environnementales et énergétiques, raréfaction croissante des matières premières : les défis s'accumulent et les réponses essentiellement technologiques montrent aujourd'hui leurs limites. Face à ce constat, changer de perspective devient une nécessité.

C'est dans cet esprit que le CESER a choisi d'explorer une voie complémentaire à la high-tech : la démarche low-tech. Loin d'un retour en arrière, celle-ci part des besoins réels pour privilégier des solutions plus simples, sobres, utiles, accessibles et durables, non pas par nostalgie, mais par pragmatisme.

Une planète au pied du mur

Le constat d'urgence écologique est là, malgré la prise de conscience exprimée dès le Sommet de Johannesburg en 2002 par Jacques Chirac : l'humanité continue de consommer les ressources plus vite qu'elles ne se renouvellent. En 2026, le « Jour du dépassement » est fixé au 30 juillet ; il marque le moment où la demande humaine dépasse la biocapacité annuelle de la Terre.

Ressources critiques et autonomie stratégique

Aujourd'hui, sept des neuf limites planétaires seraient déjà franchies, notamment en matière de biodiversité, de cycles de l'azote et du phosphore, d'eau douce et d'acidification des océans. L'Union européenne recense quant à elle 34 matières premières critiques, dont 17 sont considérées comme stratégiques pour l'aéronautique, la défense et le numérique ; leur approvisionnement est concentré et vulnérable aux ruptures. Dans un contexte de conflits et de tensions internationales, l'accès aux ressources n'est plus un simple problème de marché : il devient une question de souveraineté économique et industrielle.

Un cadre réglementaire favorable mais encore insuffisant

La France dispose déjà de textes favorables à certaines dimensions de la low-tech, même sans législation spécifiquement dédiée. La loi énergie-climat de 2019 vise une réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030, tandis que la loi AGECL de 2020 lutte contre le gaspillage, l'obsolescence programmée et favorise la réparabilité. Le bonus réparation, a soutenu environ 1,9 million de réparations en trois ans. La loi Climat et résilience de 2021 renforce également les critères écologiques dans la commande publique et rapproche la recherche de la stratégie bas-carbone. Néanmoins, ces dispositifs restent partiels : ils ne couvrent pas pleinement l'accessibilité, la simplicité d'usage ou l'utilité sociale, dimensions centrales de la low-tech. Ce vide juridique peut freiner les professionnels, notamment par des difficultés d'assurance et de reconnaissance des solutions alternatives et sa réforme apparaît donc comme une condition du passage d'initiatives locales à un véritable déploiement institutionnalisé.

Un écosystème low-tech international et varié

Le Low-tech Lab référence sur son site 987 initiatives documentées dans 102 pays, avec près de 600 acteurs regroupés en 11 domaines : alimentation, agriculture, culture-société, eau, énergie, habitat, hygiène-santé, matériaux, mobilité, outils-machines, techniques de l'information et de la communication.

LE CITOYEN ET LES ASSOCIATIONS COMME FERS DE LANCE

La démarche low-tech reste encore méconnue du grand public, ce qui nourrit une image marginale et peut freiner son acceptabilité. Or, elle ne peut se développer pleinement que si les citoyens s'en emparent, au-delà des publics déjà sensibilisés aux enjeux écologiques.

Pour permettre au citoyen d'expérimenter et de s'émanciper, le CESER préconise de :

- **faire connaître la démarche low-tech auprès du grand public**, au-delà des cercles déjà convaincus ;
- **partir des actions concrètes du quotidien** : fabriquer, expérimenter des modes de vie plus sobres, réparer plutôt que remplacer, partager les savoirs, s'engager ;
- **créer les conditions d'émancipation des citoyens** en partant de leurs besoins réels et de ceux des territoires, afin d'élargir le public susceptible d'expérimenter ces solutions.

Les associations et structures dédiées jouent un rôle de support indispensable : elles conçoivent, fabriquent, transmettent et mettent en réseau. Le CESER recommande de :

- **reconnaître et renforcer le rôle des associations et des structures existantes**, à commencer par le Réseau low-tech Normandie ;
- **conforter les liens entre les structures régionales et les intercommunalités**, notamment via des appels à projets partagés ;
- **structurer des réseaux territoriaux à travers plusieurs leviers** : formation de tout public (élus, agents, professionnels, enseignants), animation d'événements, ateliers pédagogiques collaboratifs, partenariats avec les territoires, accueil et évaluation des projets, développement d'un réseau auprès des entreprises, et valorisation médiatique de la démarche.

LA DÉMARCHE LOW-TECH AU SERVICE DES ENTREPRISES

Pour les entreprises, la démarche peut sembler contre-intuitive, en raison des exigences de rentabilité, de la crainte d'une perte de performance ou encore de la fragilité des TPE-PME, très présentes sur le territoire normand, face à l'expérimentation. Le CESER souligne néanmoins que la low-tech répond directement à leurs enjeux : réduire la dépendance aux matières premières et à l'énergie, renforcer la résilience des chaînes de production en mobilisant les ressources locales, et rendre les produits et services plus accessibles et durables.

Deux méthodes déjà expérimentées en Normandie illustrent cette approche : la méthode TELED (« Tâches Énergivores Lorsque l'Énergie est Disponible »), développée par NeoLoco, qui consiste à recenser les tâches de l'entreprise, identifier les plus énergivores et les prioriser selon la disponibilité de l'énergie ; et la stratégie du Y, qui accompagne une transformation progressive des entreprises vers plus de sobriété.

Le CESER préconise ainsi de :

- **faire connaître et s'appuyer sur des méthodes déjà éprouvées**, comme TELED et la stratégie du Y ;
- **donner les moyens financiers nécessaires à leur déploiement**, notamment via la mobilisation de fonds publics, en particulier en direction des TPE-PME, pour que la démarche soit perçue comme une opportunité plutôt que comme une contrainte.

Plusieurs secteurs normands apparaissent particulièrement propices à cette transition :

- **le bâtiment**, en privilégiant la sobriété en matériaux et en énergie, l'écoconception, la réhabilitation, le réemploi, et l'usage de matériaux biosourcés ou géo-sourcés disponibles localement, tels que la paille, le lin ou la laine de bois ;
- **l'énergie**, via la mobilisation des ressources locales - bois, solaire, éolien - et le développement de procédés simples favorisant l'autonomie énergétique ;
- **l'agriculture**, secteur clé en Normandie, où la low-tech peut renforcer la sobriété, le stockage, la logistique et la transformation, réduisant ainsi la vulnérabilité aux fluctuations des prix de l'énergie et aux aléas climatiques.

ÉTAT ET COLLECTIVITÉS, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMARCHE

Les collectivités, quelle que soit leur taille, ont un rôle essentiel à jouer pour ancrer la low-tech dans les territoires et éviter qu'elle ne reste une somme d'expériences isolées.

Le CESER recommande en priorité que :

- la Région poursuive son rôle de coordination et d'animation territoriale, en s'appuyant sur les réseaux déjà opérants comme le Réseau low-tech Normandie ;
- la démarche soit intégrée dans la durée aux grands schémas régionaux (SRADDET, SRDEEII, SCoT, CPRDFOP, SRESRI...), afin de donner un cadre commun aux initiatives et de dépasser la logique de projets isolés.

En matière de financement et d'accompagnement, le CESER préconise de :

- poursuivre et amplifier les appels à projets et subventions à destination des territoires et des secteurs d'activité, en s'appuyant sur des outils complémentaires (Budget vert, contrats de projets, aides à l'investissement et à la rénovation) ;
- positionner les collectivités comme guichets d'accompagnement et financeurs, pour soutenir des équipements sobres et réparables dans l'agriculture, réduire la complexité des process industriels, accompagner la rénovation et le réemploi dans le bâtiment, favoriser des alternatives de mobilité et une logistique de proximité, et orienter la commande publique vers des solutions plus sobres et re-localisables.

Enfin, le CESER insiste sur le triptyque « former, chercher et diffuser » :

- intégrer la low-tech dans les formations initiales et continues, en priorisant l'ouverture de nouveaux cycles dans les établissements déjà engagés ;
- inciter les établissements scolaires à adopter une démarche low-tech dans leurs pratiques quotidiennes : plateaux techniques, cantines, transports scolaires ;
- rapprocher les formations dédiées au développement durable et les modules low-tech, pour bâtir des parcours plus transversaux ;
- faire connaître la low-tech par la preuve, notamment via la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (expositions, ateliers) et un soutien accru à la recherche.

Conclusion

Loin d'être une utopie marginale ou un simple retour en arrière, la démarche low-tech apparaît, pour le CESER de Normandie, comme une réponse concrète et opérationnelle aux tensions sur les ressources et à l'urgence environnementale. Engagée depuis 2022 aux côtés de l'ADEME, la Région dispose déjà d'un écosystème d'acteurs — citoyens, associations, entreprises, collectivités, monde de la formation et de la recherche — capable de faire de la Normandie un territoire pilote en la matière.

Les préconisations du CESER dessinent une trajectoire cohérente : sensibiliser et outiller les citoyens et les associations qui portent la démarche sur le terrain ; donner aux entreprises, en particulier aux TPE-PME, les méthodes et les moyens financiers nécessaires pour s'engager ; et garantir, par l'action coordonnée de la Région, des collectivités et de l'État, un cadre stable, financé et inscrit dans la durée.

C'est à cette condition que la low-tech pourra pleinement déployer son potentiel et permettre à la Normandie de conforter son ambition de devenir un territoire de référence en la matière.

Présenté par **Catherine Desnos**
Avec la contribution de **Robin Thillard**
& **Elisabeth Toulisse**

Retrouvez
l'étude en
scannant
ce QRCode



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Caen Abbaye-aux-Dames
CS 30529 - 14036 CAEN - Cedex 1
Tél : 02 31 06 98 90

Rouen 5 rue Schuman
CS 21129 - 76174 ROUEN - Cedex
Tél : 02 35 52 56 30